

TRANSPORT SCOLAIRE

Sur Erdre & Gesvres, c'est la Communauté de Communes qui, en collaboration avec la Région, gère le transport scolaire. Cette gestion de proximité permet d'être au plus près des familles, des élèves, des conducteurs et des établissements scolaires.

- > Pour une première inscription : les dossiers sont à retirer à la Mairie de votre domicile.
- > Pour une réinscription : les dossiers sont envoyés directement à votre domicile.

Pour toute question, connaître votre circuit, les horaires, télécharger le dossier d'inscription, suivre le lien : <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires> ➔



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h